

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION : Toute action de formation implique, pour le bénéficiaire, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

DOCUMENTS CONTRACTUELS : Les documents contractuels sont la Convention de formation ainsi que les Conditions générales de vente.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME DE FORMATION: CC Agency s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus. A l'issue de la formation, CC Agency remet au bénéficiaire une attestation de fin de formation, un certificat de réalisation ainsi que la copie de la feuille d'émargement.

OBLIGATIONS DU CLIENT : Dès sa demande d'inscription, CC Agency fait parvenir au bénéficiaire la convention de formation en double exemplaire. Le bénéficiaire s'engage à retourner à CC Agency un exemplaire de la convention, signé, dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Si un OPCA règle tout ou partie de la facture, le client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à CC Agency l'attestation de prise en charge. Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, le bénéficiaire dispose d'un délai de rétractation pour un contrat de formation d'une durée de 10 jours après l'édition de ce contrat. Passé le délai de rétractation légal, en cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENTS : Tous les prix sont indiqués HT sur le site. Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès



réception de l'avis informant le bénéficiaire qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral du montant de la formation venu à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, CC Agency se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

RÈGLEMENT PAR UN OPCO : Il appartient au bénéficiaire de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'OPCO dont il dépend.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT : Toute annulation par le bénéficiaire doit être communiquée par écrit, via un courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Il est entendu que les sommes payées par le bénéficiaire, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un OPCO, comme le prévoit la convention ou contrat de formation.

ASSURANCE : Le formateur et le stagiaire bénéficieront des garanties de responsabilité civile de CC Agency.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Le bénéficiaire, CC Agency, et le formateur, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, CC Agency et le formateur se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

LOI APPLICABLE : Les Conditions Générales et tous les rapports entre CC Agency et le bénéficiaire relèvent de la Loi française. Le fait pour CC Agency de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES : Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE, quel que soit le siège ou la résidence du client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de CC Agency qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ÉLECTION DE DOMICILE : L'élection de domicile est faite par AFBD à son siège social, 1 rue Barbès 95260 Beaumont-sur-Oise. Les litiges éventuels n'ayant pas trouvé de solution amiable sont soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Pontoise.